

Lundi 30 novembre 2015

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT

JOURNÉE ANIMÉE PAR

Jean-Claude Delepière | **CTIF**

Sabrina Scarnà | **TETRA LAW**
SOLVAY BUSINESS SCHOOL OF
ECONOMICS AND MANAGEMENT - UCL MONS

Arnaud Lecocq | **PRAETICA AVOCATS - ULB**
SOLVAY BUSINESS SCHOOL OF ECONOMICS
AND MANAGEMENT

Michaël Fernandez-Bertier | **UCL**

Benoît Bienfait | **BNB**

Miguel Mairlot | **AVANTAGE REPLY**



Toutes les réponses pratiques des institutionnels et des praticiens à l'actualité réglementaire (rapport du GAFI, 4^e directive)

- CTIF : quel rôle renforcé dans l'identification des opérations suspectes ? BNB : comment intensifier les contrôles sur place ? À quels questionnaires devront répondre les banques ?
- Identification des bénéficiaires effectifs, approche « Customer Due Diligence », nouvelles responsabilités : quelle analyse ? Quelles difficultés pratiques ?
- Contrôle anti-blanchiment « sur place » : comment faire évoluer les procédures en interne ?

Mardi 1^{er} décembre 2015

DÉFIS DU COMPLIANCE OFFICER

JOURNÉE ANIMÉE PAR

Marie-France De Pover & Hugo Verschaetse
KBC GROUP

Benjamin Docquir | **SIMONT BRAUN**

Hilde De Cremer | **KPMG**

Dean Mitchell | **AVANTAGE REPLY**

Olivier Goffard | **EUROCLEAR SA**

Nathalie Colin | **WHITE & CASE LLP**

Edwin Somers | **DELOITTE**

Philip Woolfson | **STEPTOE & JOHNSON LLP**

Tom Van Dyck & Bart Garré | **LIEDEKERKE**



Comment conduire une due diligence risques efficace ?

- Que prévoit le projet de règlement communautaire sur les données personnelles (GDPR) ?
- En quoi consiste le « Conduct Risk » ? Le « De-risking » ?
- Abus de marché, PRIIPS, IDD, directive crédit hypothécaire : quelles actualités ?

Lundi 30 novembre 2015

Lutte contre le blanchiment : toutes les réponses pratiques mises en œuvre suite au rapport du GAFI et de la 4^e directive

JOURNÉE PRÉSIDÉE PAR | Jean-Claude Delepière, Président, CTIF

À QUI S'ADRESSE CETTE CONFÉRENCE ?

- Compliance Officers et responsables anti-blanchiment dans les banques, assurances, fonds d'investissement, domiciliataires de sociétés
- Auditeurs et contrôleurs internes
- Réviseurs et experts-comptables
- Dirigeants d'entreprise
- Responsables des départements juridique et audit
- Responsables des départements commerciaux
- Directeurs d'agence
- Responsables des transactions internationales
- Banquiers, assureurs, financiers
- Avocats et gestionnaires de patrimoine

8h45 Accueil des participants

9h00 Allocution du Président de séance

9h15 Identification des opérations suspectes : quel rôle renforcé de la CTIF ?

- Rapport du GAFI : quelles sont les critiques envers les entités représentatives ?
 - Préciser la notion de fraude fiscale grave ou organisée pour une plus grande sécurité juridique aux déclarations de soupçons
 - Déficiences en matière de sanctions, des embargos
- 4^e directive : quelles sont les attentes et exigences renforcées ?
 - Identification des opérations suspectes
 - Déclaration des transactions suspectes à la CTIF
 - En cas d'impossibilité de stopper la transaction pour ne pas perdre la possibilité de poursuivre les bénéficiaires de l'opération suspecte : comment s'organiser ?
- Protection des personnes ayant fait part de leurs soupçons
- Informations du registre central des bénéficiaires effectifs mises à disposition des CRF
- Coopération renforcée avec les autres CRF de l'Union européenne

Jean-Claude Delepière

10h30 Café-networking

10h45 Obligation renforcée d'identification des bénéficiaires effectifs : quelles informations recueillir ? Quelles difficultés pratiques ?

- Mise en place d'un registre central des bénéficiaires effectifs
- Extension aux trusts, fondations
 - Quelles sont les difficultés pour identifier le véritable ayant droit économique ?
 - Quels documents demander et comment les obtenir ?
 - Quelles vérifications effectuer ?
- Comment est encadrée « la relation de correspondant » ?
- Quelle procédure vis-à-vis des personnes politiquement exposées ?
- *Quid* de la protection des données ?

11h45 Quelle approche de « Customer Due Diligence » adopter ?

- Mesures de vigilance renforcée
- Procédure d'identification et de vérification de l'identité des clients rigoureuse
- Quelles informations demander dans le cadre de l'origine des fonds pour prendre en compte les infractions fiscales ?
- Quelles sont les typologies de blanchiment suite à des infractions fiscales ?
- Quel impact des arrêts de la Cour constitutionnelle des 5 février et 26 mars 2015 ?

Sabrina Scarnà, Avocat

TETRA LAW

Chargée de conférences à l'Executive Master en Gestion Fiscale

SOLVAY BUSINESS SCHOOL OF ECONOMICS AND MANAGEMENT - UCL MONS

12h45 Déjeuner

14h15 Nouvelles responsabilités et sanctions : quelles nouveautés ?

- Le nouveau régime de sanctions contenu dans la directive
- Le lien entre le volet préventif et répressif
- Quelles évolutions sont souhaitables ?
- Applications des principes généraux du droit : pas d'exception pour le blanchiment (droit de la défense, non bis in idem, droit au silence, légalité des délits et des peines)
- Analyse de quelques cas de jurisprudence

Arnaud Lecocq

Partner

PRAETICA AVOCATS

Maître de conférences

ULB

Chargé de conférences à l'Executive Master en Gestion Fiscale

SOLVAY BUSINESS SCHOOL OF ECONOMICS AND MANAGEMENT

Michaël Fernandez-Bertier

Avocat, membre du Barreau de New York
Assistant-Doctorant

UCL

15h15 Café-networking

15h30 Les attentes du rapport de GAFI sur le rôle de la BNB : quelles sont déjà les réponses mises en œuvre ?

- Rapport du GAFI : insuffisance des contrôles sur place, carence des sanctions, plus d'effectif, mettre en œuvre une supervision basée sur les risques...
- Questionnaire de la BNB fondé sur les risques sur les informations générales et les exigences minimales à faire figurer dans le rapport annuel
- Préparation d'un autre questionnaire sur les données quantitatives pour savoir où contrôler
- Joint Committee working program : monitoring, contrôle, test effectiveness, faire des contrôles, notamment pour les Compliance Officers. Comment s'en inspirer ?

Benoît Bienfait

Conseiller

BNB

Synthèse

16h30 Aspects pratiques du contrôle anti-blanchiment « sur place » : comment faire évoluer les procédures internes et la coopération avec les autorités de contrôle ?

Miguel Mairlot

Manager

AVANTAGE REPLY

17h30 Fin de la journée

À L'OCCASION DES
10 ans
DE LA CONFÉRENCE

un cocktail prolongera
la journée du

30 novembre 2015

COCKTAIL

Mardi 1^{er} décembre 2015

Compliance Officer : comment conduire une due diligence risques efficace ?

JOURNÉE PRÉSIDIÉE PAR | Marie-France De Pover, General Manager Group Compliance, KBC GROUP

8h45 Accueil des participants

9h00 Allocution d'ouverture

9h15 Les obligations en matière de Data Protection : que prévoit le projet de règlement communautaire sur les données personnelles (GDPR) ?

- Objectif : faire de la protection des données un élément clé de la gouvernance d'entreprise
- À l'avenir, obligation pour le responsable :
 - de maintenir une documentation sur tous ses traitements (en remplacement des notifications)
 - de mener une étude d'impact pour tout traitement potentiellement dangereux pour la vie privée
 - de penser tout projet en termes de «privacy-by-design et de «privacy-by-default»
- Simplification apparente (suppression des notifications)
- Big data : comment utiliser les données ? Comment étayer l'intérêt légitime ? *Quid du marketing ? WP art. 29 ?*
- Impact croissant des évolutions technologiques dans le monde financier ?

Benjamin Docquir
Partner
SIMONT BRAUN

10h30 Café-networking

Table ronde



10h45 En quoi consiste le « Conduct risk » ? Comment l'interpréter et le contrôler ?

- Un risque central qui sous-tend toutes les réglementations. EBA Guidelines
- Concept axé sur la culture d'entreprise, le comportement éthique des employés et des gestionnaires, les politiques de rémunération
- Les différents types de risques
 - Risque de fourniture inappropriée de services financiers
 - Misselling / push cross-selling
 - Conflits d'intérêts / incentives
 - Manipulation des benchmarks
 - Barrières aux changements de produits / de banque
 - Frais d'entrée / de sortie
 - Traitement adéquat des plaintes...
 - Comment mettre en place des règles de conformité efficaces et un monitoring adapté ?

Hilde De Cremer
Director
KPMG

Olivier Goffard
Head of Group Compliance & Ethics
EUROCLEAR SA

Intervention en anglais

Dean Mitchell
Managing Consultant
AVANTAGE REPLY

12h00 Le De-risking : au-delà du risque de blanchiment et du financement du terrorisme

- En quoi cela consiste-t-il ?

- Pourquoi est-ce décrié ?
- Que peut-on faire ou non ?
- Cette pratique est-elle génératrice de risques ?
- La Risk Based Approach répond-elle vraiment aux besoins ?
- *Quid du Risk Appetite des institutions financières ?*

Nathalie Colin
Partner
WHITE & CASE LLP

12h45 Déjeuner

14h15 Abus de marché (MAD/MAR II)

- Mise en oeuvre pratique des changements
- Nouvelle structure du régime d'abus de marché
- Mise à jour et renforcement du cadre existant
- Impact et défis pour les institutions financières et sociétés cotées

Edwin Somers
Senior Manager
DELOITTE

15h15 PRIIPS, IDD : quelle actualité ? Comment se préparer concrètement ?

- Quels sont les principes de base ?
- Quel est le calendrier ?
- Les produits visés
- KIDs model
- Mention des coûts

Philip Woolfson
Avocat Associé
STEPTOE & JOHNSON LLP

Hugo Verschaetse
Compliance Officer
KBC

16h15 Café-networking

16h30 Directive sur le crédit hypothécaire 2014/17 UE : les points d'attention pour les Compliance Officers

- Des obligations d'information du consommateur
- Des règles pour la conduite des affaires et les compétences du personnel
- Une obligation d'évaluation de la solvabilité du consommateur
- Des dispositions sur le remboursement anticipé, les prêts en devises étrangères, les pratiques de ventes liées
- Certains principes de haut niveau (notamment sur l'éducation financière, l'évaluation foncière et les retards de paiement et saisies)
- Un passeport pour les intermédiaires de crédit qui remplissent les conditions d'admission dans l'État membre d'origine

Tom Van Dyck
Avocaat-Partner

Bart Garré
Avocat Associate
LIEDEKERKE

17h30 Fin de la conférence



QUELS SONT LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ?

- Bénéficier des premiers retours pratiques des institutionnels et des praticiens suite à la 4^e directive Lutte contre le blanchiment
- Cerner les actualités réglementaires impactant les Compliance Officers
- Appréhender les notions relatives à la conduite des risques

QUELLE EST LA MÉTHODE DE TRAVAIL ?

- Exposés pratiques par des experts de la matière
- Une documentation détaillée remise aux participants
- Des intervalles réservés aux questions des participants

FORMATION

& ACCRÉDITATIONS



- ▶ Formation agréée par l'Ordre des Barreaux francophone et germanophone – 6 points de formation par jour

- ▶ L'organisateur est accrédité par la FSMA - N° d'accréditation : 500036A-B - 1 point par heure

POUR PLUS D'INTERACTIVITÉ

Vous pouvez dès à présent poser vos questions à sleroy@efe.fr





Renseignements programme

Stéphanie Leroy Farasse

sleroy@efe.fr

Renseignements et inscriptions

IFE BENELUX

Rue de la Science, 4

1000 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 533 10 20

Fax : +32 (0)2 534 89 81

infoclient-ife@abilways.com

Participation (TVA 21 %)

2 jours : 1 400 € HT

1 jour : 850 € HT

Ces prix comprennent le déjeuner, les rafraîchissements et la documentation de la formation.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

• par virement à notre banque - BNP PARIBAS FORTIS, agence Quartier-Léopold, Place du Luxembourg, 14, B-1050 Bruxelles, IBAN : BE98210004689293, au nom d'EFEB SA/NV, avec mention du numéro de la facture.

Inscriptions

Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui devra être payée avant le début de la conférence.

Les informations demandées sont nécessaires au traitement de cette fiche. Conformément à la loi du 08/12/92 modifiée sur le respect de la vie privée, vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification. Nos adresses peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange à d'autres sociétés. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler par courrier au 4, rue de la Science - 1000 Bruxelles ou à l'adresse mail correctionbdd@ifexecutives.com.

Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél : +33 (0)1 49 21 55 90, par fax : +33 (0)1 49 21 55 99 ou par mail : ife@netbba.com, en précisant que vous participez à une formation IFE Benelux.

Annulations

Formulées par écrit, elles donneront lieu à un remboursement intégral si elles sont reçues 15 jours avant la formation. Passé ce délai, 50 % du montant de la participation, ou 100 % en cas d'annulation le jour J, sera retenu à titre d'indemnité forfaitaire. Les remplacements seront admis à tout moment. Les demandes d'annulation et de remplacement devront être formulées par écrit (courrier, fax ou e-mail).

Dates et lieu de la conférence

LUNDI 30 NOVEMBRE & MARDI 1^{ER} DÉCEMBRE 2015

Crowne Plaza Brussels - Le Palace

Rue Gineste, 3 - 1210 Bruxelles

TÉL. : +32 (0)2 203 62 00

Attention : le lieu de la formation est susceptible d'être modifié. Merci de vous référer à la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la formation.

Pour modifier vos coordonnées

Tél. : +32 (0)2 533 10 20 - e-mail : correctionbdd@ifexecutives.com

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

BULLETIN D'INSCRIPTION

OUI, je m'inscris à la conférence "**Lutte contre le blanchiment**" (code 241028) le lundi 30 novembre 2015

OUI, je m'inscris à la conférence "**Défis du Compliance Officer**" (code 241028) le mardi 1^{er} décembre 2015

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

E-mail du responsable de formation* _____

Nom et prénom du directeur juridique _____

Société _____

N° TVA _____

Effectif site _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Tél. _____ Fax _____

N° de GSM _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

